

INSCRIPTIONS SCOLAIRES **ANNEE SCOLAIRE 2019-2020**

La Collectivité de Saint-Martin informe les parents d'élèves de l'ouverture des inscriptions scolaires pour l'année 2019-2020. Il sera procédé à l'inscription des élèves selon les modalités suivantes :

Inscription en classes maternelles : Tous Secteurs confondus.

Du 21 janvier au 22 février 2019

- Enfants nés en 2016 (PS) et 2017 (TPS)
- Enfants nés en 2015 et 2014 (MS et GS – non scolarisés)

Inscription au Cours préparatoire (CP) : Tous Secteurs confondus.

Les parents des enfants inscrits en GS retireront à l'école à partir du 11 février 2019, la fiche de renseignements qui, dûment complétée, sera déposée auprès de la direction du 1^{er} degré et des Affaires scolaires, entre le 25 février et 29 mars 2019.

Du 17 juin au 3 juillet 2019 : Demande de Transfert ou nouvelles inscriptions

- **Classes maternelles ou élémentaires** (rapprochement de fratrie ou de domicile)
- **Classes élémentaires** : (nouveaux arrivants ou scolarisés ailleurs)

Les demandes de transfert seront étudiées au cas par cas et accordées dans la limite des places disponibles. Les dossiers feront l'objet d'une analyse particulière.

Liste des pièces à fournir par enfant pour toute inscription ou transfert

La demande d'inscription ne pourra être retenue que si le dossier est complet.

Pièces concernant l'enfant :

- Photocopie du livret de famille ou d'un extrait d'acte de naissance
- Photocopie du carnet de vaccinations (pages 90 à 93)

Pièces concernant les parents légaux :

- Pièces d'identité des parents
- Attestation d'adressage en cours de validité (*Service adressage - route de la Préfecture*)
- Photocopie du jugement pour l'exercice de l'autorité parentale (en cas de séparation, de divorce) Et de la pièce d'identité des ascendants ou des personnes légalement responsables.

Demande de transfert ou nouvelle inscription (enfant déjà scolarisé) :

- Certificat de radiation (en cas de changement d'établissement scolaire public ou privé)

Les certificats d'inscription sont à retirer à partir du :
17 Juin 2019 pour les maternelles et du 26 juin 2019 pour les élémentaires

Horaires de réception du public :
Lundi, Mardi, Jeudi de 8h30 à 15h00 et Mercredi et Vendredi de 8h30 à 14h00